

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
21 RANG DU RUISSEAU-NORTON SUD

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée que lors de la séance qui se tiendra le 21 novembre 2022, à 19 h, à la salle du conseil située au 2452, chemin de l'Église, à Sainte-Clotilde, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Clotilde statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 475 :

Projet de lotissement au 21, rang du Ruisseau-Norton Sud

Demande déposée le 13 octobre 2022 par Patrick Auclair concernant le lot 6 199 119 du Cadastre du Québec, situé au 21, rang du Ruisseau-Norton Sud.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre la subdivision du lot 6 199 119 en trois lots distincts :

- Dont la parcelle 1 n'aurait pas de frontage à la rue, alors que le règlement de lotissement no. 472, à la section 1 et à l'article 3.1.4, exige un frontage minimal de 45 mètres pour un lot riverain.
- Dont la parcelle 2 aurait une superficie de 3 061,3 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement no. 472, à la section 1 et à l'article 3.1.4, exige une superficie minimale de 3 700 mètres carrés pour un lot non riverain.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 21 novembre 2022, à 19 h, à la salle du conseil située au 2452, chemin de l'Église, à Sainte-Clotilde.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 4 novembre 2022

A handwritten signature in blue ink that reads "Amélie Latendresse".

Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière